



CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08.03.2021

ORDRE DU JOUR

Le conseil municipal se réunira à la mairie de Roiffieux le :

Lundi 8 mars 2021 à 20h00

Afin de respecter le caractère public de la réunion, dans le respect des mesures sanitaires, la réunion sera organisée à huit clos et retransmise en direct sur le compte Facebook de la Commune de Roiffieux.

L'ordre du jour comprendra les questions suivantes.

Adoption du procès-verbal de la séance de conseil municipal du 01.02.21.

Points soumis à délibération :

1. Approbation du compte de gestion 2020 du Budget principal communal
2. Approbation du compte administratif 2020 du Budget principal communal et affectation des résultats
3. Approbation du compte de gestion 2020 du Budget du Balcon des Alpes
4. Approbation du compte administratif 2020 du Budget du Balcon des Alpes et affectation des résultats
5. Débat d'orientation budgétaire pour l'année 2021
6. Fixation de la valeur du point servant de base de calcul des subventions aux associations
7. Autorisation de sollicitation de subventions et adoption du plan de financement du Pôle Mairie
8. Mise en place d'une Commission temporaire dédiée au projet « La Cure »
9. Adoption de l'état d'assiette des coupes de bois de l'année 2021
10. Acquisition d'une parcelle forestière cadastrée A 502 au lieudit « Bois de Roche »
11. Autorisation de signature de la convention d'organisation temporaire de la maîtrise d'ouvrage « Electrification rurale » avec le SDE 07 pour les travaux menés dans le cadre de la 3ème tranche de la RD470
12. Fusion des régies de la cantine et de la garderie
13. Autorisation de signature d'une convention avec la DGFIP pour la mise en place d'un service de paiement en ligne

Points divers d'information.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes respectueuses salutations.

A Roiffieux, le 2 mars 2021
Le Maire : C. DELORD

